

LÉGISLATURE 2020-2025  
DÉLIBÉRATION PR-1626 II  
SÉANCE DU 14 JANVIER 2025

**Crédit de 151 300 francs destiné à l'acquisition de mobilier et d'équipements mobiles pour la salle multisports du centre sportif de la Queue-d'Arve sis 12, rue François-Dussaud, parcelle N° 3297, Genève-Plainpalais (PR-1626 II)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

à l'unanimité, soit par 62 oui

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 151 300 francs, destiné à l'acquisition de mobilier et d'équipements mobiles pour la salle multisports du centre sportif de la Queue-d'Arve.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 151 300 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2027 à 2034.

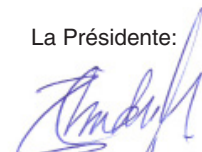
---

Certifié conforme :

La Secrétaire :

  
Yasmine Menétrey

La Présidente:

  
Livia Zbinden